

## Violations des droits de l'homme en Guinée-Conakry et à Madagascar

- Répression brutale de la liberté d'expression et des manifestations de masse en Guinée-Conakry
- Travail des enfants à Madagascar en violation de la convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant

**Le Parlement européen a adopté jeudi deux résolutions faisant état de la situation des droits des manifestants en Guinée-Conakry et du travail des enfants à Madagascar.**

### Guinée-Conakry

Le Parlement européen déplore les violences actuelles dans le pays et condamne fermement les atteintes à la liberté de réunion et d'expression, ainsi que les actes récents de violence commis par les forces de sécurité contre des manifestants politiques, les meurtres et les autres violations des droits de l'homme.

Le pays a vu des manifestations massives depuis la mi-octobre 2019, sur fond de craintes de l'opposition que le Président Alpha Condé cherche à étendre ses pouvoirs constitutionnels et à rester à son poste au-delà des deux mandats présidentiels autorisés. Par ailleurs, la réponse du gouvernement aux manifestations violentes a été musclée, souligne la résolution, la police ayant réagi avec une force excessive, abusive et illégale à l'encontre des manifestants. Les manifestations ont principalement eu lieu à Conakry, la capitale, et dans la région de Mamou, bastion de l'opposition dans le nord.

Les députés appellent le gouvernement guinéen à prendre des mesures urgentes visant à garantir le respect du droit de manifester librement. Ils exhortent toutes les parties concernées à éviter une nouvelle escalade de la tension et de la violence. Ils demandent également aux autorités d'enquêter et de poursuivre, conformément aux normes internationales, les membres des forces de sécurité contre lesquels il existe des preuves de responsabilité pénale.

Le texte a été adopté à main levée. Pour de plus amples informations, consultez la [résolution](#) dans son intégralité (13.02.2020).

## Madagascar

En réponse au grand nombre d'enfants qui travaillent dans les mines malgaches, les députés rappellent aux autorités du pays "qu'il leur incombe de faire respecter les droits des enfants et de garantir leur sécurité et leur intégrité". Ils prient instamment l'UE et ses États membres de collaborer avec Madagascar pour soutenir l'adoption et la mise en œuvre de législations, politiques, budgets et programmes d'action "qui contribueraient à la pleine réalisation de tous les droits de chaque enfant", tout en invitant la délégation de l'UE à Madagascar de continuer à surveiller de près la situation.

Dans sa résolution, le Parlement appelle aussi le gouvernement malgache à œuvrer à l'éradication du travail des enfants et l'UE à veiller à ce que cette question demeure un élément essentiel de son dialogue politique avec Madagascar. Par ailleurs, la Commission européenne et les États membres devraient collaborer étroitement avec les différents secteurs pour empêcher que des produits et services liés au travail des enfants entrent sur les marchés de l'Union, ajoutent les députés.

Madagascar est le cinquième pays au monde pour le nombre d'enfants non scolarisés, selon la Banque mondiale. D'après les estimations, en 2018, 47% des enfants malgaches de 5 à 17 ans étaient forcés de travailler, dont 86 000 dans les mines, affirme le texte. Ils extraient différents minéraux utilisés dans les secteurs électronique et automobile, qui se retrouvent également dans une large gamme de produits allant des peintures aux amendements du sol et du maquillage aux smartphones. L'Union européenne s'est clairement engagée à promouvoir et à protéger les droits de l'enfant dans le cadre de ses politiques internes et externes, comme la convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant, soit le traité international relatif aux droits de l'homme le plus largement ratifié.

Le texte a été adopté à main levée. Pour de plus amples informations, consultez la [résolution](#) dans son intégralité (13.02.2020).

### En savoir plus


[Enregistrement vidéo du débat \(13.02.2020\)](#)  
[Sous-commission des droits de l'homme](#)  
[Produits multimédias](#)


## Contacts

---

Viktor ALMQVIST

Attaché de presse

 (+32) 2 28 31834 (BXL)

 (+33) 3 881 72420 (STR)

 (+32) 470 88 29 42

 [@EP\\_HumanRights](https://twitter.com/EP_HumanRights)

 [viktor.almqvist@europarl.europa.eu](mailto:viktor.almqvist@europarl.europa.eu)

---